

# Etude Markess: 14% seulement des entreprises archivent leurs e-mails

A en croire la société d'études et de conseil Markess International, le marché de l'archivage, notamment celui des messages électroniques, devrait connaître une nette « *intensification des besoins d'ici à 2011* ».

Selon l'étude intitulée « *Prochains Enjeux de l'archivage de courriers électroniques* », plusieurs **centaines de milliards d'e-mails ont été envoyés chaque jour en 2008**.

Partant de ce constat, le cabinet d'études estime que « *la dématérialisation des échanges ne devrait pas connaître la crise et, a contrario, elle devrait même en profiter, l'e-mail, les messages instantanés, les SMS et autres outils électroniques étant des moyens pour communiquer et échanger à moindre coût* ».

L'étude renvoie à un **échantillon de 210 entreprises et administrations** basées en France, interrogées sur leurs pratiques au **premier trimestre 2009**. Elle révèle que seulement « *14% des organisations archivent déjà tout ou partie de leurs courriers électroniques* ».

Parmi elles, se trouvent majoritairement des entreprises du secteur de la **banque et de l'assurance** et des organisations ayant déjà expérimenté l'archivage d'autres contenus électroniques (contrats, factures, CV, pièces de marché public).

Il ressort également qu'il existe **autant de besoins différents que d'entreprises** et que chacune peut organiser ses orientations en fonction. Ainsi, plusieurs catégories de messages sont à différencier, tout comme les solutions qui vont de pair.

C'est pourquoi trois formes d'archivage sont mises en avant par plus d'une organisation sur deux:

- le plus courant, l'**archivage** « *économique* » répond à l'impératif de réduction de coûts induits par l'inflation du nombre de courriers électroniques.
- les deux autres solutions, davantage envisagées par les organisations que réellement déployées, sont ce que l'étude désigne par l '**archivage** « *réglementaire* » et l'**archivage** « *probatoire* ».

La première solution oblige certaines entreprises à conserver des courriers électroniques avec leurs pièces jointes précisément identifiés (factures, fiches de paie...).

La deuxième et la troisième solution s'appliquent dans les cas où « *l'organisation souhaite mettre en place les outils lui permettant, en cas de litige, de pouvoir identifier les pièces et les utiliser à titre de preuve* ».

Autant de solutions qui devraient donc connaître un essor d'ici à 2011. Markess estime que le **marché français des logiciels** et services associés à l'archivage de courriers électroniques devrait peser 65 millions d'euros en 2009. Il pourrait atteindre **135 millions euros sur la période 2009-2011**.